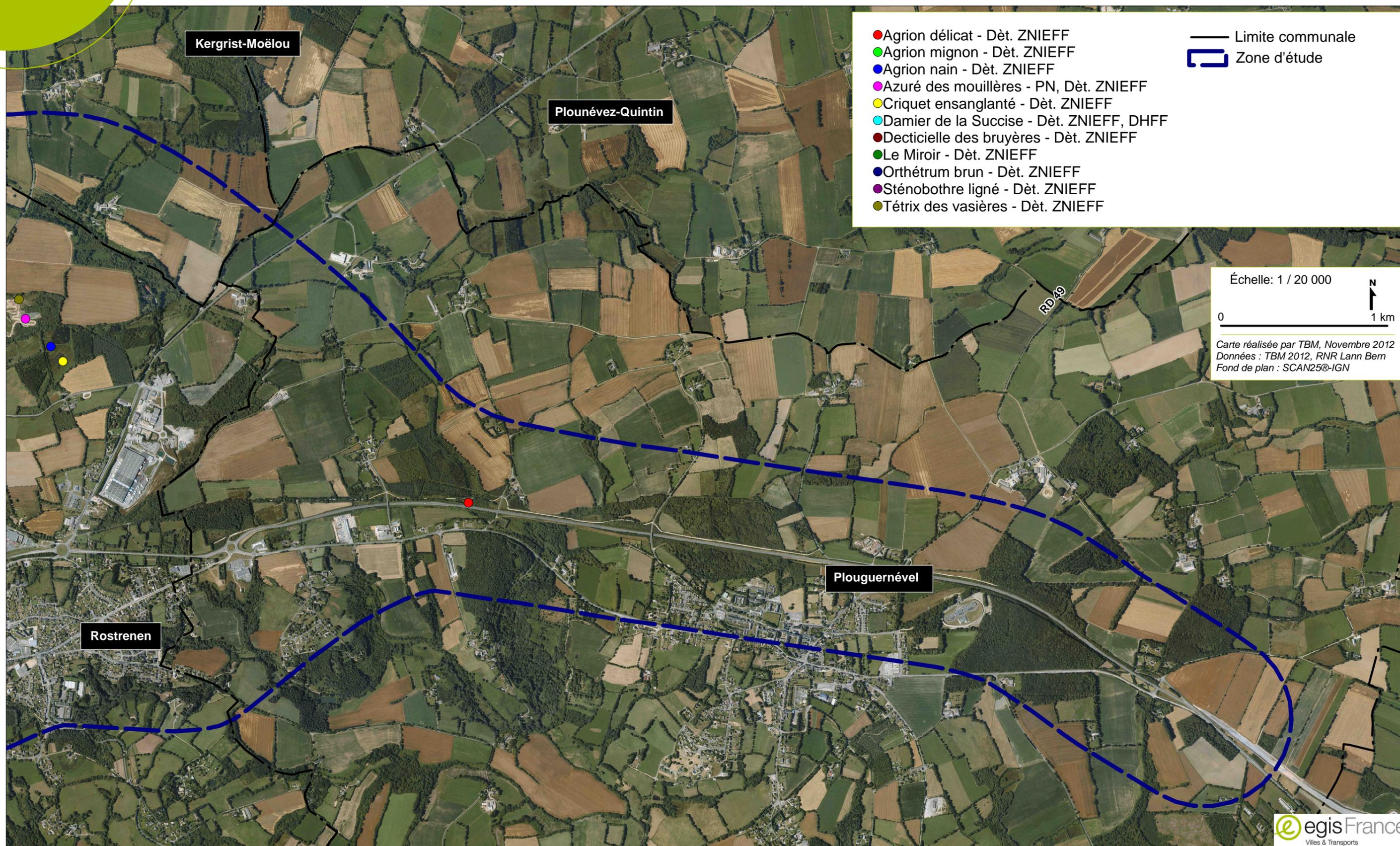


Localisation des insectes patrimoniaux 2/2



Odonates

Les prospections ciblées sur les odonates ont permis d'identifier 20 espèces. Bien qu'aucune de ces espèces observées ne possède de statut de protection à l'échelle régionale, nationale ou européenne, certaines d'entre elles présentent un intérêt certain pour la région. En effet, quatre espèces sont inscrites sur la liste provisoire des odonates déterminants ZNIEFF de Bretagne (Gretia, 1999).

Liste des espèces d'odonates observées dans la zone d'étude

Nom latin	Nom français	Déterminantes ZNIEFF Bretagne ¹	Liste rouge nationale ²	Directive Habitat ³
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	-	LC	-
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	-	LC	-
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	-	LC	-
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	Oui	LC	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	-	LC	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	-	LC	-
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Oui	NT	-
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	Oui	NT	-
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	LC	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	LC	-
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	LC	-
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	-	LC	-
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil	-	LC	-
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	-	LC	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	-	LC	-
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	-	LC	-
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu	-	LC	-
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	Oui	LC	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	LC	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang	-	LC	-

1 : Liste provisoire des invertébrés déterminants ZNIEFF en Bretagne (GRETIA, 1999).

2 : Dommanget & al., 2008-2012. Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. SFO. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé.

3 : Espèce listée en Annexe 4 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les quatre espèces déterminantes ZNIEFF font l'objet d'une brève description ci-après.

Agrion nain

En France, l'Agrion nain *Ischnura pumilio* est présent dans la majorité des départements mais toujours de façon localisée. Il affectionne particulièrement les habitats pionniers, nouvellement créés et très peu végétalisés mais se rencontre également sur des milieux plus évolués comme des mares enherbées... L'espèce se rencontre aussi dans les marais littoraux où elle fréquente les eaux saumâtres.

D'après Dommanget & al., l'Agrion nain est considéré comme quasi-menacé en France. Au niveau régional, l'espèce est bien représentée dans l'est de la région mais semble rare dans les Côtes d'Armor. Des individus au stade adulte ont été observés sur les plans d'eau du site du Couar au sud du terrain de motocross.

Agrion délicat

L'Agrion délicat *Ceriagrion tenellum* fréquente les eaux stagnantes ou faiblement courantes, calciques, neutres ou très acides, même dans les tourbières à sphaignes. Il utilise des pièces d'eau pourvues d'une abondante végétation herbacées (scirpes, carex, joncs etc.).

Au niveau national, c'est une espèce fréquente dans le Sud et la moitié Sud-ouest mais plus disséminée, rare ou absente ailleurs. Dans le département des Côtes d'Armor l'Agrion délicat est une espèce localisée. Dans la zone d'étude, l'espèce n'a fourni qu'une seule donnée sur la commune de Plouguernevel sur un bassin d'orage de l'actuelle route 164.



Agrion mignon

Cette espèce, assez discrète, est répartie sur la quasi-totalité du territoire mais elle est souvent assez localisée. Elle se développe surtout dans les eaux stagnantes bien végétalisées (fossés, mares ouvertes et forestières, marais, étangs...).

L'Agrion mignon *Coenagrion scitulum* est inscrit sur la liste rouge nationale comme espèce quasi-menacée et à l'image de l'Agrion délicat il semble rare en Côtes d'Armor. Des adultes en vol ont été contactés sur le circuit de motocross à Rostrenen.

Orthétrum brun

Les larves d'Orthétrum brun *Orthetrum brunneum* se développent dans les eaux stagnantes et légèrement courantes (carrières et autres habitats argileux, mares, étangs, zones calmes des cours d'eau, bras morts, rivières méditerranéennes, sources, suintements...). Cette espèce est présente dans la quasi-totalité du territoire mais moins fréquente ou absente dans l'extrême Nord-ouest.



Dans la région, l'espèce est bien présente dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, elle semble plus rare en Côtes d'Armor. Comme pour les deux espèces précédentes, l'espèce a été contactée sur le terrain de motocross où un seul individu a été observé.

Lépidoptères

Durant les prospections menées dans la zone d'étude au printemps/été, 19 espèces de rhopalocères (papillons de jour) ont été observées. Deux espèces sont également connues dans le périmètre d'étude mais non observées en 2012 : l'Azuré des mouillères et le Damier de la Succise (Pustoc'h, comm. pers.). Le nom de ces espèces est suivi d'un astérisque dans la liste ci-dessous.

Liste des espèces de lépidoptères observées dans la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	ZNIEFF Bretagne ¹	Protection nationale ²	Liste rouge nationale ³	Directive Habitat ⁴
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	LC	-
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	-	-	LC	-
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	-	LC	-
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	-	LC	-
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	-	-	LC	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	-	LC	-
<i>Euphydryas aurinia</i> *	Damier de la Succise	Oui	-	LC	An. 2
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	LC	-
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	Oui	-	LC	-
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	LC	-
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	-	-	-	-
<i>Maculinea alcon</i> *	Azuré des mouillères	Oui	Art. 3	NT	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	-
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	Oui	-	LC	-
<i>Pieris brassicae</i>	Pièride du chou	-	-	LC	-
<i>Pieris napi</i>	Pièride du navet	-	-	LC	-
<i>Pieris rapae</i>	Pièride de la rave	-	-	LC	-
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	-
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	-	-	LC	-

1 : Liste provisoire des invertébrés déterminants ZNIEFF en Bretagne (GRETIA, 1999).

2 : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3 : UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé.

4 : Espèce listée en Annexe 4 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

La grande majorité des espèces recensées est très commune de l'échelle nationale à départementale. La plupart d'entre elles se reproduit fort probablement dans la zone d'étude. Les cortèges observés sont relativement communs. Ainsi, sur les secteurs de landes ouvertes, quelques espèces caractéristiques sont observées à l'image du Miroir *Heteropterus morpheus*. Elles sont accompagnées de nombreuses espèces plus ubiquistes, appréciant les milieux ouverts et fleuris telles le Citron *Gonepteryx rhamni*, le Paon du jour *Aglais io*... Les lisières bocagères et de boisements sont fréquentées par le Tircis *Pararge aegeria*, l'Amaryllis *Pyronia tithonus* ou encore l'Azuré des nerpruns *Celastrina argiolus* principalement sur la strate arbustive.

Quatre espèces présentent ici un intérêt patrimonial, il s'agit du Miroir, du Damier de la Succise, de l'Azuré des mouillères et de la Grande Tortue. Toutes sont inscrites sur la liste provisoire des rhopalocères déterminants ZNIEFF de Bretagne (Gretia, 1999). Elles font l'objet d'une courte monographie ci-dessous.

Miroir

Le Miroir *Heteropterus morpheus* se rencontre principalement dans les landes humides à Molinie et à Bruyères. L'unique génération vole pendant un laps de temps assez réduit compris entre juin et juillet. Bien que localisé dans les Côtes d'Armor, ses populations peuvent être abondantes lorsque l'habitat lui convient et que la plante hôte de sa chenille (Molinie) est présente.

Un individu (adulte) a été observé fin juillet dans un secteur de landes du terrain de motocross.



Damier de la Succise

Le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* affectionne particulièrement les prairies fauchées régulièrement mais pas ou très faiblement pâturées et jamais labourées. Les chenilles de ce papillon se nourrissent principalement de feuilles de Succise des prés *Succisa pratensis*, plante inféodée aux milieux humides mais se rencontre également sur la Scabieuse *Scabiosa sp.* (Van halder & al., 2010).

En France, le Damier de la Succise est largement réparti mais reste le plus souvent localisé. Ses populations peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre. Il convient toutefois de mettre en avant une régression marquée de ses populations ce siècle dernier ce qui lui a valu d'être inscrit à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. A noter également que le Damier de la Succise est protégé à l'échelle nationale.



En Côtes d'Armor, ce papillon est rare et présent uniquement dans la partie ouest du département. Dans la zone d'étude, il est présent dans les prairies situées au nord de la réserve de Lann Bern (Pustoc'h, comm. pers.). Certaines parcelles utilisées par ce papillon sont actuellement en voie d'acquisition par l'AMV⁷ afin notamment d'y mettre en place une gestion adaptée à l'espèce.

Azuré des mouillères

L'azuré des mouillères *Maculinea alcon* est une espèce inféodée aux landes humides et tourbeuses. Les œufs sont pondus sur la Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe*. La chenille se nourrit des boutons floraux, puis elle tombe au sol pour être emportée par des fourmis qui l'alimentent jusqu'à la métamorphose l'année suivante.

Dans le département, l'espèce est rare et n'est signalée que dans quelques localités. Dans la zone d'étude, l'espèce était présente historiquement sur les zones landicoles de l'hippodrome de Quenroper (Pustoc'h, comm. pers.).



Gentiane pneumonanthe et ponte d'Azuré des mouillères

Il faut également noter la présence de la **Grande Tortue** *Nymphalis polychloros*, espèce qui semble peu commune en Bretagne rarement observé en Côtes d'Armor (Bretagne Vivante, 2012)⁸ et en déclin significatif dans le Nord de la France. Cette dernière affectionne tout particulièrement les bois clairs, les forêts riveraines, les vergers ou encore les landes.

Orthoptères

Les prospections menées sur la zone d'étude ont permis de recenser 16 espèces d'orthoptères. De plus, un technicien de la Réserve naturelle régionale de Lann Bern nous a transmis la donnée d'une espèce patrimoniale présente sur l'hippodrome de Quenroper à savoir le Sténobothre ligné *Stenobothrus lineatus* (Riou, comm. pers.).

Liste des espèces d'orthoptères observées dans la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminantes ZNIEFF Bretagne ¹	Liste rouge nationale ²	Liste rouge Némoral ³
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	-	4	4
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	4	4
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duesttiste	-	4	4
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	4	4
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Sténobothre ligné	Oui	4	4
<i>Stetophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	Oui	4	3
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	Oui	3	2
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	-	4	4
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	4	4
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	4	4
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	4	4
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix commun	-	4	4
<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières	Oui	4	4
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	-	4	4
<i>Metrioptera brachyptera</i>	Decticelle des Bruyères	Oui	3	2
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	4	4
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	-	4	4

1 : Espèce déterminante ZNIEFF provisoires en Bretagne (Chevrier & al., 2004).

2 : Liste rouge des orthoptères de France métropolitaine (Sardet & Defaut, 2004). 4 : espèces non menacées ; 3 : espèces menacées, à surveiller.

3 : Liste rouge des orthoptères du Domaine Némoral (Sardet & Defaut, 2004). 4 : espèces non menacées ; 3 : espèces menacées, à surveiller ; 2 : espèces fortement menacée d'extinction.

⁷ Association de Mise en Valeur de Lan Bern et Magoar Penvern.

⁸ BRETAGNE VIVANTE, 2012 - Atlas de répartition provisoire des rhopalocères de Bretagne - Bretagne Vivante

Aucune de ces espèces ne présente un quelconque statut de protection que ce soit aux échelles départementale, régionale et/ou nationale. Il convient toutefois de mettre en avant que cinq des taxons connus sur le site figurent sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF provisoires en Bretagne (Chevrier & al., 2004). De plus, deux figurent comme espèces fortement menacées d'extinction et une comme espèce menacée, à surveiller, dans le domaine néomoral sur la liste rouge des Orthoptères menacés de France (Sardet & al., 2004).

Sur les secteurs herbacés ouverts à ras (type prairies mésophiles, talus bocagers...) des espèces caractéristiques telles le Criquet duettiste *Chorthippus brunneus*, le Criquet mélodieux *Chorthippus biguttulus*, le Criquet des pâtures *Chorthippus parallelus* ou encore le Grillon champêtre *Gryllus campestris* ont régulièrement été observées.

Les prairies humides voire les mégaphorbiaies accueillent les Conocéphales des roseaux et bigarré *Conocephalus dorsalis* et *fuscus*, le Criquet ensanglanté *Stethophyma grossum* et le Criquet marginé *Chorthippus albomarginatus*. Sur les secteurs vaseux exondés, les grèves d'étangs et berges de cours d'eau, le Tétrix commun *Tetrix undulata* et le Tétrix des vasières *Tetrix ceperoi* ont été régulièrement contactés. Ils affectionnent les secteurs nus ou à végétation clairsemée. Ils se rencontrent également sur des biotopes plus mésophiles.

Les landes humides à mésohygrophiles sont, elles, occupées par la Decticelle des Bruyères *Metrioptera brachyptera* et d'autres espèces plus ubiquistes comme le Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus* et la Decticelle baryolée *Metrioptera roeselii*.

Les secteurs de friche à physionomie plus haute sont appréciés par des espèces comme la Grande sauterelle verte *Tettigonia viridissima* et le Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*. Les lisières et les fourrés sont fréquentés par la Leptophye ponctuée *Leptophyes punctatissima*, la Grande sauterelle verte *Tettigonia viridissima*, ou encore la Decticelle cendrée *Pholidoptera griseoaptera*.

Enfin, le Grillon des bois *Nemobius sylvestris* est localisé dans les secteurs boisés type bosquets, boisements, talus arborés dont il s'écarte peu des lisières où il abonde. Pour détecter sa présence, il est souvent nécessaire de tendre l'oreille afin de détecter son faible chant caractéristique.

Ainsi, l'ensemble des orthoptères contactés se répartissent différemment sur la zone en fonction de leur optimum écologique. Bien que la majorité de ceux-ci soient communs en France, certains présentent un statut régional particulier. Ainsi, il convient de mettre l'accent sur quelques taxons notables :

Decticelle des Bruyères

La Decticelle des Bruyères *Metrioptera brachyptera* se rencontre quasi-exclusivement dans les landes humides et les tourbières. En France, l'espèce est surtout présente en montagne, en Bretagne et sur le quart Nord du pays. Au cours des dernières décennies, l'intensification des pratiques agricoles explique au moins en partie la régression de ses populations.



En Bretagne, l'espèce semble localisée et présente une répartition plutôt intérieure. Pour rappel, elle est inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF provisoire de Bretagne (Chevrier & al., 2004) et comme espèce menacée sur la liste rouge des orthoptères de France (Sardet & al., 2004). Dans la zone d'étude, elle a été contactée sur les landes situées à l'intérieur de l'hippodrome de Quenroppers. Elle est potentiellement présente sur l'ensemble des landes, principalement humides, du secteur d'étude.

Sténobothre ligné

Le Sténobothre ligné *Stenobothrus lineatus* est très localisé en Bretagne où il se rencontre sur les pelouses et landes rases. Bien qu'il n'ait pas été vu lors des prospections menées en septembre 2012, il est présent sur l'hippodrome de Quenroppers où il fréquente très certainement les prairies, pelouses et landes rases asséchées. Il est à noter que cette espèce est en régression dans la moitié Nord de la France (Defaut, 1999) et qu'elle figure sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF provisoire de Bretagne (Chevrier & al., 2004).

Criquet ensanglanté

Le Criquet ensanglanté *Stethophyma grossum* est une espèce strictement inféodée aux milieux humides dont la présence au sein de cet habitat est un excellent indicateur de leur bon état de conservation. D'autre part, ce criquet figure sur la liste provisoire des espèces déterminantes ZNIEFF de Bretagne (Chevrier, & al., 2004) et est inscrit comme espèce menacée, à surveiller sur la liste rouge des orthoptères de France (Sardet & al., 2004).



Criquet ensanglanté sur l'hippodrome

Il est encore bien présent sur les prairies humides préservées, peu eutrophisées et non artificialisées de Bretagne mais fait partie des espèces en régression dans de nombreuses régions d'Europe (Chevrier, & al., 2004). En France, cette espèce est menacée partout par la régression des biotopes humides. Sur la zone d'étude, cette espèce a été observée sur différents secteurs (Hippodrome de Quenroppers et les prairies humides situées plus au nord, les prairies humides situées au sud du terrain de motocross...). Le Criquet ensanglanté est très certainement présent sur l'ensemble des prairies humides du site pour peu qu'elles ne soient pas artificialisées. Il semble indifférent aux pratiques agricoles (pâturage ou fauchage) du moment que les parcelles sont humides (Stallegger, 2008).

Tétrix des vasières

Le Tétrix des vasières *Tetrix ceperoi* fréquente essentiellement les berges humides des points d'eau et particulièrement les secteurs très ouverts sableux, à végétation peu dense. Il ne possède cependant pas d'exigence sur le taux d'hygromorphie de son habitat et peut être observé sur des biotopes plus secs. Ce Tetrigidae reste difficile à distinguer de son proche cousin le Tétrix subulé *Tetrix subulata*. De fait, la ressemblance entre ces deux taxons implique un examen minutieux afin de les différencier (vertex, fémur médian, carène dorsale). Pour rappel, cette espèce est inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF provisoire de Bretagne (Chevrier & al., 2004). Le Tétrix des vasières a été contacté régulièrement sur le site d'étude et notamment sur les secteurs humides exondés (mares, ornières landicoles, gouilles, dépressions...). Il a également été contacté sur des biotopes plutôt mésophiles comme sur les bordures des pistes du terrain de motocross.

Conocéphale des roseaux

En France, le Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis* est présent dans les deux tiers Nord où il est surtout commun dans le Nord, l'Est et l'Ouest. Plus hygrophile que le Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*, il se rencontre dans les prairies humides à marécageuses et les bords de cours d'eau où il pond dans les tiges de joncs. Il se tient généralement sur les Carex et les joncs, souvent appliqué sur les tiges avec lesquelles il est très homochrome. Lorsqu'il repère une menace, il se dissimule en tournant autour des tiges.



Sur le domaine biogéographique concerné, le Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis* est inscrit comme fortement menacé d'extinction sur la liste rouge nationale des orthoptères de France (Sardet & al., 2004). En Bretagne, le Conocéphale bigarré est peu commun dans les zones humides où il se rencontre essentiellement dans les marais littoraux, les végétations de bords d'étangs et les prés salés. Sur l'ensemble du secteur d'étude, cette espèce a été contactée dans les biotopes gorgés en eau telles que prairies à joncs et mégaphorbiaies.

La présence du **Grillon champêtre** *Gryllus campestris*, largement répandu sur le territoire national, est également à souligner. En effet, les effectifs de cette espèce qui souffre des pratiques agricoles intensives, semblent en forte régression dans le Nord de la France (Defaut, 1999).

Il convient de noter que d'autres espèces, non recensées lors de ces prospections, fréquentent et se reproduisent probablement dans la zone d'étude. Les quelques sorties ciblées sur les invertébrés réalisées lors de cette étude, ne peuvent se vouloir exhaustives au vu de l'important territoire à couvrir.

III.3.6.1.5. Grande faune

La grande faune est représentée sur la zone d'étude par trois espèces : le Chevreuil européen, le Cerf élaphe et le Sanglier. Concernant le Cerf élaphe, des empreintes et crottes signalant sa présence ont été observées au nord de l'hippodrome de Quenroppers et à proximité du terrain de motocross. Durant les inventaires, plusieurs observations directes de Chevreuil ont été réalisées sur l'ensemble de l'aire étudiée avec des groupes composés de un à cinq individus.

La carte pages suivantes illustre les données recueillies sur le terrain concernant les ongulés sauvages. Elle met également en avant les axes de déplacements potentiels de la grande faune. Une grande partie de ces axes a été définie d'après la présence d'éléments du paysage (haies, boisements de faibles surfaces...) favorables aux échanges des populations présentes dans les massifs forestiers. Certains axes de déplacements traversent des infrastructures routières et notamment la RN 164 actuelle. Ceux-ci ont été localisés d'après les données de collisions de la grande faune avec les véhicules centralisées par la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor.

Cerf élaphe

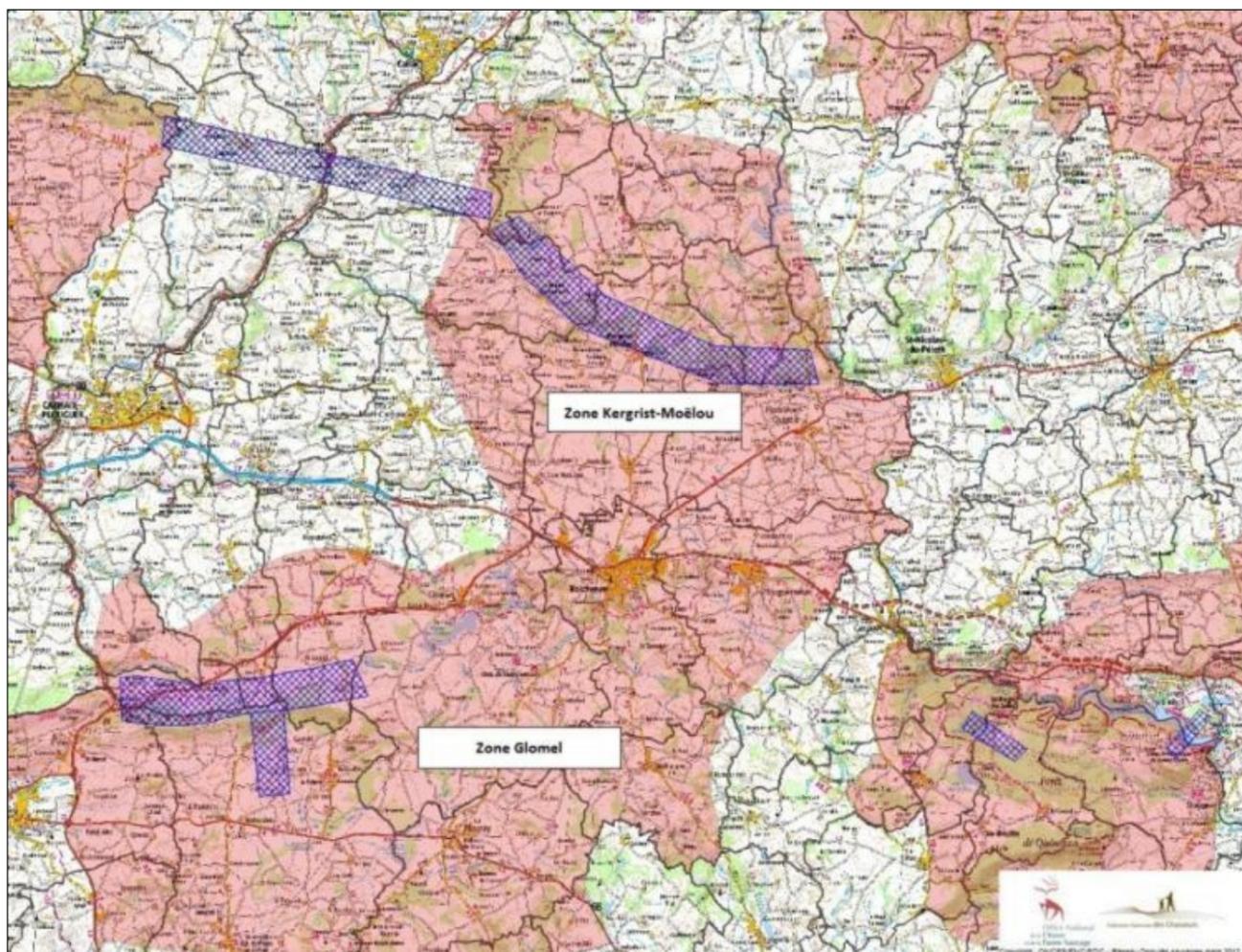
La présence du Cerf est généralement attachée aux formations arborées ou arbustives. Les plus fortes populations se situent dans les massifs forestiers de basse altitude et de plaine. En moyenne le domaine vital d'une biche couvre 500 à 2000 hectares : sa superficie est déterminée par la distribution des sources d'alimentation et des zones de protection. Un mâle adulte peut couvrir plusieurs milliers d'hectares mais ses déplacements montrent de fortes variations saisonnières. Ce domaine vital peut être amputé par l'aménagement d'infrastructures linéaires qui réduit voire supprime l'accès aux zones d'alimentation régulièrement fréquentées, et conduit à concentrer la pression alimentaire sur un seul massif forestier. A plus long terme, le cloisonnement de l'espace par les infrastructures linéaires limite les échanges génétiques nécessaires à la méta-population et réduit la diversité génétique (ONCFS, 2012).

Depuis 1985, le réseau ONCFS-FDC du CNERA Cervidés-Sanglier réalise périodiquement l'inventaire zoogéographique des populations de Cerfs en France. Les résultats montrent une forte progression quasi-constante de l'aire de répartition de l'espèce. Dans le cadre de cet inventaire, des « zones à cerfs⁹ » sont définies afin d'évaluer l'évolution des populations.

Dans la zone d'étude, deux zones à cerfs ont été localisées : le secteur de Glomel au sud (17538 ha) avec un effectif compris entre 10 et 36 cerfs, et le secteur de Kergrist-Moëlou au nord (22195 ha) avec un effectif de 80 à 100 cerfs. La RN 164 sépare géographiquement ces deux zones illustrées sur la figure ci-après.

En parallèle, il a été délimité des « couloirs de circulation » définis comme un territoire régulièrement utilisé par une espèce pour circuler entre deux zones, voire à l'intérieur d'une même zone. L'aire étudiée n'est pas concernée par ce type de zonage. Ils sont essentiellement orientés est-ouest et distants de plusieurs kilomètres de l'aire d'étude.

⁹ Aire occupée par une unité de population, c'est-à-dire des cerfs et biches susceptibles de se rencontrer et d'établir entre eux des rapports sociaux et génétiques (reproduction).



Carte des zones à cerfs (en rouge) et couloirs de circulation (en bleu) (source : ONCFS/FNC/FDC-Réseau ongulés sauvages, mars 2012)

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a réalisé en 2014 une enquête sur le passage de grand gibier sur le secteur de Rostrenen dans le cadre de cette présente étude.

Cette enquête auprès de responsables locaux de chasse fait apparaître plusieurs passages réguliers de grands animaux dans l'aire d'étude (Cf. carte de localisation des observations d'ongulés sauvages et axes de déplacement potentiels – Passages grande faune relevés par l'ONCFS).

Un passage est identifié en limite des communes de Glomel et de Maël-Carhaix (passage de grands animaux, cerfs et biches en provenance de Kergrist-Moëlou, au nord, ou de Glomel et les bois de Kerjean et de Conveaux (situé dans le Morbihan, en limite des Côtes d'Armor) au sud-ouest. Ce passage est également utilisé par les sangliers et les chevreuils.

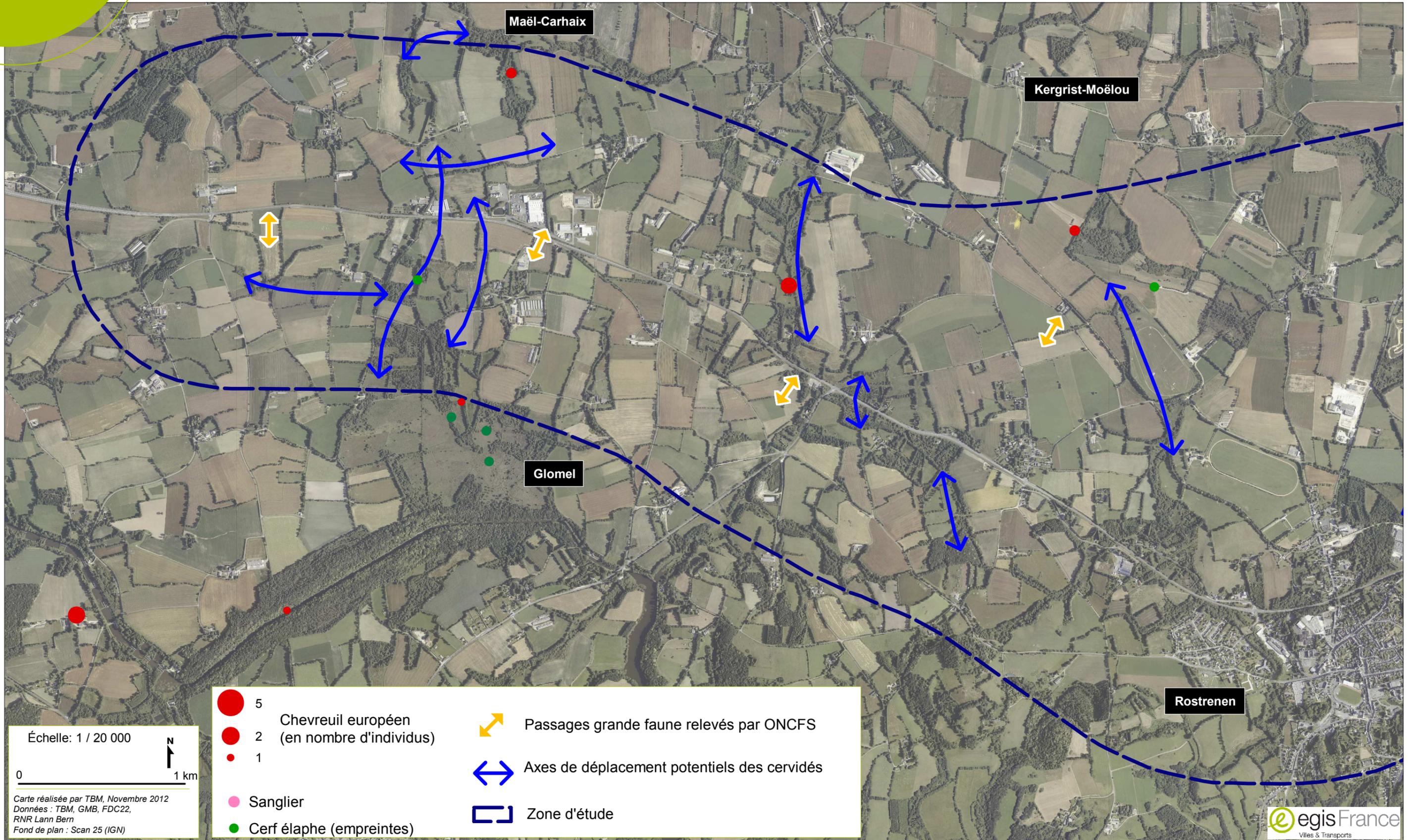
Un deuxième passage régulier est connu, en limite des communes de Plouguernevel et Rostrenen, derrière la base Intermarché. Ce passage est régulièrement fréquenté par les cerfs et biches ainsi que les sangliers, à un degré moindre toutefois que le passage de Glomel. Ce passage concerne également des animaux en provenance de Kergrist-Moëlou (au nord) et des animaux de Glomel (au sud) auxquels

peuvent se rajouter des cerfs et biches en provenance de la forêt de Quénécan (population récente et en expansion) et de Plouguernevel, commune fréquentée par l'espèce en question.

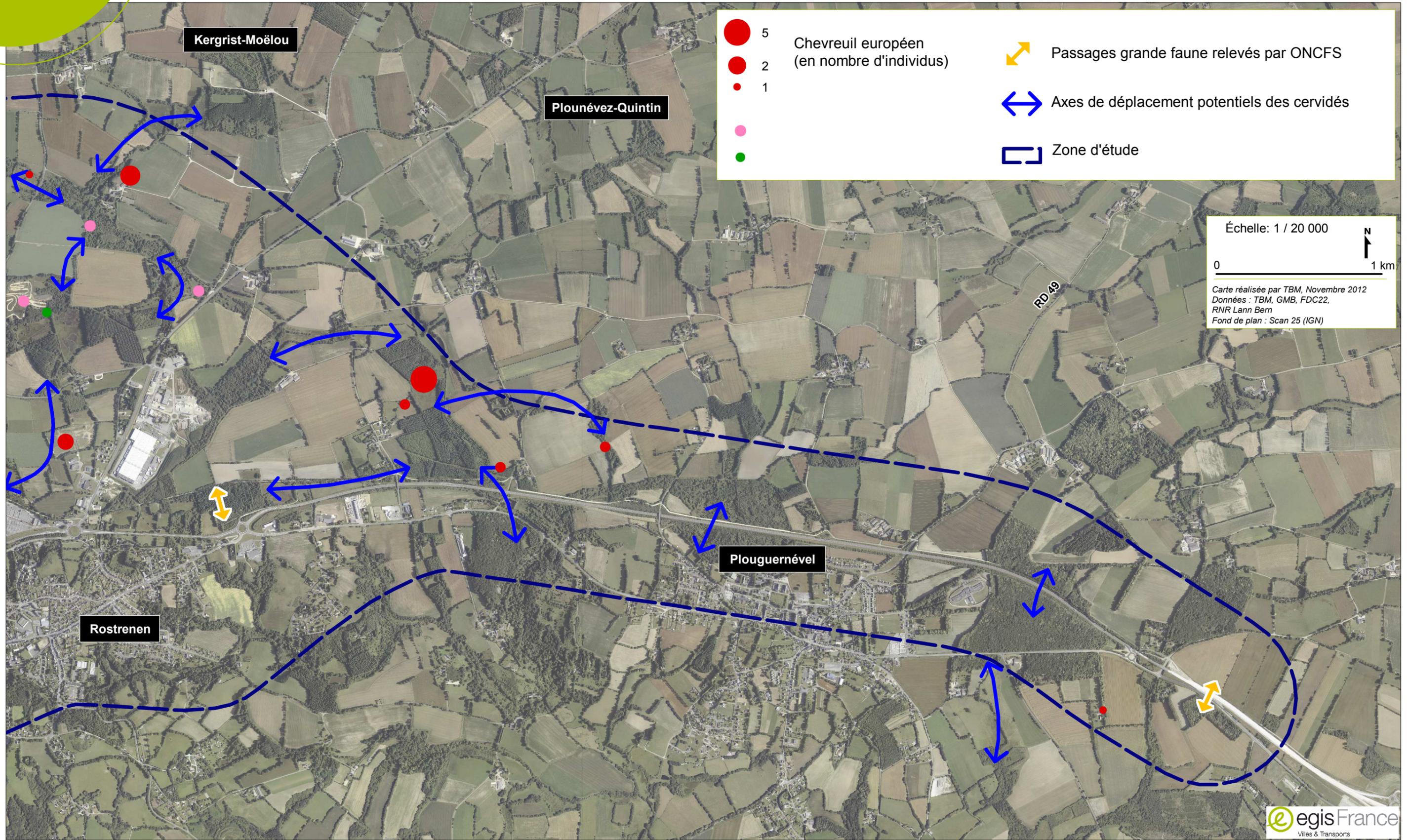
Il est possible que ce passage soit plus fréquenté depuis qu'un passage initial situé à l'est de cette nouvelle portion de 4 voies, en limite des communes de Plouguernevel et de Gouarec ait été grillagé au niveau du lieu-dit « La Lande » (en Gouarec).

Enfin, un dernier passage est à noter au lieu-dit « Kerbellec » sur la commune de Kergrist-Moëlou, passage de moindre importance, mais connu, de grands cervidés (échanges entre les populations situées à Kergrist-Moëlou et celles de Glomel et des bois de Kerjean et Conveaux).

Localisation des observations d'Ongulés sauvages et axes de déplacement potentiels 1/2



Localisation des observations d'Ongulés sauvages et axes de déplacement potentiels 2/2



III.3.7. Définition des enjeux écologiques

III.3.7.1. Zones humides

Les principales zones humides remarquables dans la zone d'étude, en dehors des espaces protégés et classés, sont les milieux naturels présentant un intérêt fort pour la faune et la flore. Dans le périmètre étudié les landes humides apparaissent comme les milieux les plus intéressants sur le plan de la biodiversité. Les mares et plans d'eau le sont également et les boisements humides et les haies sont aussi à mettre en avant. Mais de manière générale, l'ensemble des milieux naturels ont un intérêt certain.

III.3.7.2. Boisements et haies bocagères

Le réseau « haies et bocage » constituent des milieux d'intérêt fort au sein des écosystèmes agricoles. Ils possèdent de nombreuses fonctions écologiques (épuration de l'eau, brise vent, corridor biologique, etc.) et sont un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Au sein de la zone d'étude le maillage de haies et les boisements représentent un élément important dans la conservation des espèces faunistiques et floristiques. Certains types d'espaces sont plus favorables que d'autres pour la circulation de la faune (prairies permanentes, boisements, ...) bien que les cultures ne constituent pas un obstacle pour la majorité de la faune.

III.3.7.3. Espaces protégés

La zone d'étude est concernée par un site protégé à savoir la Réserve Naturelle Régionale de Lan Bern gérée par l'Association de Mise en valeur des Landes de Lan Bern et du marais de Magoar Penvern (AMV) basée à Rostrenen. Elle gère depuis 1990 deux sites naturels, totalisant 108 hectares, reconnus pour leur biodiversité.

III.3.7.4. Espèces protégées

III.3.7.4.1. Oiseaux

Les inventaires ont permis d'identifier plus de 50 espèces nicheuses qui fréquentent la plupart des habitats présents dans la zone d'étude. Beaucoup d'entre elles comme les passereaux (fauvettes, pouillots, Bouvreuil pivoine, Linotte mélodieuse etc.) utilisent les éléments du bocage afin de s'y reproduire, s'alimenter ou se reposer.

La quasi-totalité des espèces sont protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, et qui interdit la destruction des *individus et les nids, la destruction des nids durant la période de reproduction pour les espèces qui changent de nid tous les ans, et pour le site de nidification lui-même, pour les espèces utilisant le même nid tous les ans.*

III.3.7.4.2. Amphibiens

L'ensemble des espèces observées dans la zone d'étude est protégé au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 18/12/2007). Ces espèces figurent aux articles 2, 3 et 5. Les deux premiers indiquent que :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

Tous travaux pouvant porter atteintes à ces espèces devront faire l'objet d'une demande de dérogation au titre de l'article L.411-2-4° du Code l'Environnement et de l'arrêté du 19 février 2007. Celles-ci seront accordées après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP).

III.3.7.4.3. Reptiles

Trois espèces de reptiles ont été inventoriées dans le périmètre étudié. Le Lézard des murailles et la Couleuvre à collier sont inscrits à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 18/12/2007). Le Lézard vivipare quant à lui est inscrit à l'article 3.

III.3.7.4.4. Mammifères

Chauves-souris

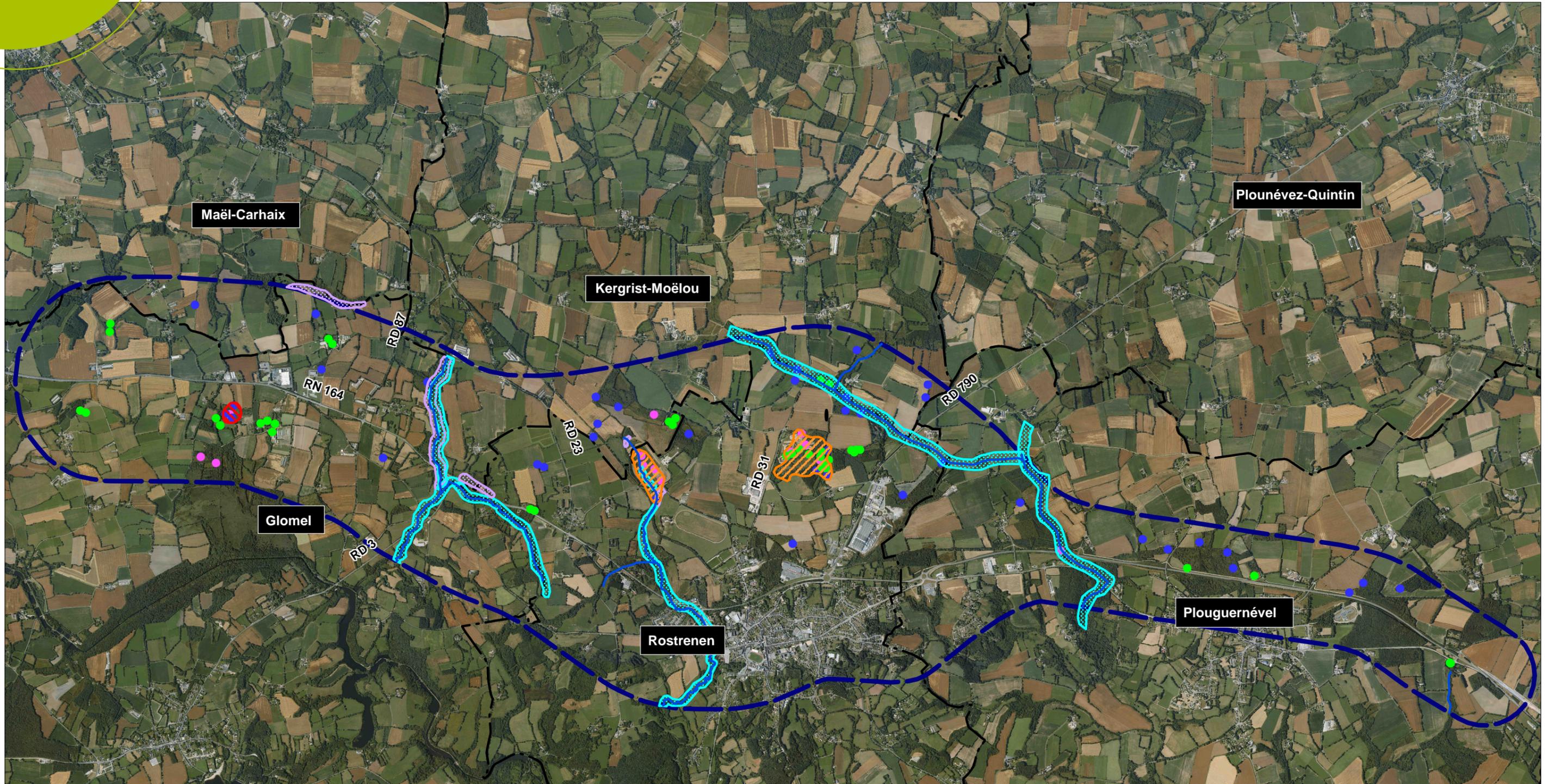
En incluant les données du Groupe Mammalogique Breton, sept espèces de chiroptères sont ici traitées. Toutes ces espèces sont protégées en France par l'arrêté du 23 Avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. Dans le périmètre d'étude, les zones où des contacts importants ont été obtenus sont localisées dans les zones boisées et les prairies humides. De plus, le secteur de la réserve de Lann Bern apparaît également comme une zone très attractive pour les chiroptères.

Grande faune

La grande faune est représentée sur la zone d'étude par trois espèces : le Chevreuil européen, le Cerf élaphe et le Sanglier.

Certains axes de déplacements traversent des infrastructures routières et notamment la RN 164 actuelle.

Carte des enjeux écologiques



Échelle: 1 / 40 000



0 1 km

Carte réalisée par TBM, Novembre 2012
Fond de plan : SCAN25@-IGN

- Zone d'intérêt faunistique
- Zone d'intérêt faunistique et floristique
- Intérêt batrachologique
- Intérêt avifaunistique
- Intérêt entomologique
- Campagnol amphibie - PN
- Loutre d'Europe - PN

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone d'étude